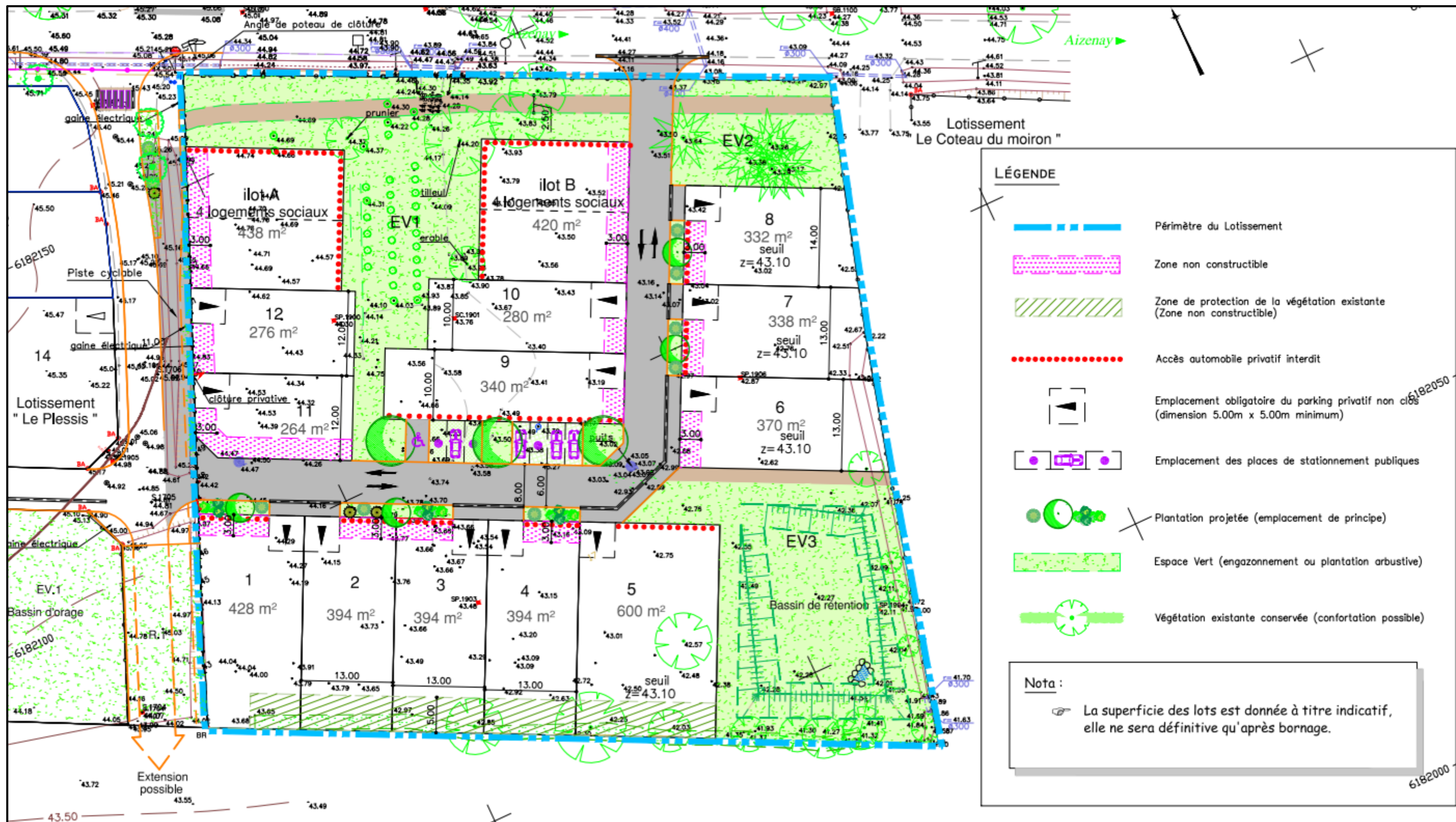


PLAN DE COMPOSITION



LÉGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (Zone non constructible)
- Accès automobile privé interdit
- Emplacement obligatoire du parking privé non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)

Nota :
 La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.